

Serge REVOL
12 rue Sardin
21500 NOGENT LES MONTBARD
06 82 89 00 73

Le 23 Janvier 2021.

Objet : réponse aux observations additionnelles à la requête n° 443.128

Sur la forme :

Mme Jocelyne JOLY conteste le Jugement du tribunal administratif, en s'appuyant sur des éléments non portés à la connaissance du tribunal.

Mme Jocelyne JOLY n'a jamais évoqué le « fait » que je n'aurais pas satisfait à mes obligations militaires. Pas plus que pour le délai de communication de contestation de l'élection prévu à l'article R. 119 du code électoral. En conséquence ces deux éléments sont irrecevables.

Pour ce qui est du déroulement des opérations électorales la contestation de Mme Jocelyne JOLY est basée sur les attestations transmises au Conseil d'Etat. « conseillers municipaux présents lors de la séance du 23 mai 2020 attestent » « Ils attestent également de cette violence » « Ils attestent également de l'effet » « Il ressort en effet de leurs attestations » « il ressort en effet des attestations ». Or ces attestations ont été établies après le jugement du tribunal administratif. L'ensemble ne peut remettre en cause un jugement fait sur la base d'autres éléments.

Il y a donc lieu de rejeter la requête de Mme Jocelyne JOLY pour cause d'irrecevabilité.

Sur le fond :

Mme Jocelyne JOLY ment.

En effet, sinon comment expliquer qu'elle n'évoque même pas l'éventualité d'engager une procédure pour me destituer du conseil municipal. Ce qui solutionnerait son problème d'élection municipale, quel que soit le jugement du conseil d'état. Mme Jocelyne JOLY n'a pas engagé, et n'engagera pas, de procédure parce qu'elle ne croit pas vraiment à son mensonge de non satisfaction de mes obligations militaires. Et parce qu'elle sait très bien que je demanderai des dommages et intérêts ...

Mme Jocelyne JOLY, ainsi que dans certaines attestations, nous dit que M. Philippe CHATEAU a annoncé sa démission en même temps que M. Fabrice LESSEURE, c'est-à-dire avant les élections du Maire et des adjoints. Alors comment expliquer que M. Philippe CHATEAU a été candidat à l'élection du premier adjoint ? Comment expliquer que M. Philippe CHATEAU a été candidat au poste de deuxième adjoint ? Comment expliquer que M. Philippe CHATEAU a été candidat au poste de troisième adjoint ?

Mme Jocelyne JOLY ment aussi par omission, puisque la raison principale de la démission de M. Fabrice LESEURRE, agriculteur, retraité de la Gendarmerie Nationale, du conseil municipal est le scandale fait par Mme Jocelyne JOLY le 15 mars 2020 lors de l'élection municipale. Mme Jocelyne JOLY

a en effet accusé les membres de la famille CHATEAU de ne pas avoir voté pour elle. M. Fabrice LESEURRE a très clairement exprimé ce motif, le 23 mai 2020 en préambule de l'élection du Maire.

Il y a donc lieu de rejeter les demandes de Mme Jocelyne JOLY, puisque fondées sur des mensonges.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Leve' or similar, enclosed within a hand-drawn rectangular box.